

Date de convocation

29/06/2016

Date d'affichage

29/06/2016

Nbre de conseillers

en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

L'an deux mille seize, le cinq juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Etaient présents Mmes PENDRIGH, BARBELETTE, M. CHERBONNEL, Mme BLANCHET, Mrs LAN, LEMERCIER, Mmes PEIGNÉ, DESRUES, M.MARTINAIS et Mme TROPÉE

Absents excusés :

M. Gilles SCHAFER donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Gérard TIZON donne pouvoir à M. Patrice LEMERCIER

Mme Sonia CAPLET

M. Christian LAN est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose d'ajouter :

- Salle multi-activités : validation de l'avenant n°1 pour le lot n°10 plomberie chauffage – entreprise AIR V
- Salle multi-activités : validation de l'avenant n°1 pour le lot n°10 peinture – entreprise PASQUET

Avis défavorable sur le projet de périmètre de fusion des communautés de Fougères Communauté et Louvigné communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux, Vendel et transformation en Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire fait part aux élus du nouveau périmètre notifié par Monsieur le Préfet sur l'intercommunalité par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2016.

Il retrace l'historique de ce dossier et rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2015 confirmée par celle du 16 décembre 2015, à savoir :

« Le Conseil Municipal de Laignelet demande à M. le Préfet d'Ille et Vilaine, Préfet de la région Bretagne, ainsi qu'aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

- *De confirmer la création d'une communauté d'agglomération regroupant l'ensemble des communes de Fougères Communauté, de Louvigné Communauté et de la Communauté du Pays de Saint Aubin du Cormier*

En cas de difficultés :

- *Il est demandé d'engager une nouvelle réflexion afin d'élargir le périmètre en l'étendant aux autres communautés du Pays de Fougères et de solliciter de nouveau l'avis des conseils municipaux avant la date du 01/01/2017 »*

Vu le projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine le 12 octobre 2015;

Vu les délibérations des communautés de communes de Fougères Communauté, Louvigné Communauté et du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier, respectivement en date des 23 novembre 2015, 10 décembre 2015 et 2 décembre 2015;

Vu les délibérations de Fougères Communauté et Louvigné Communauté respectivement en date des 21 mars 2016 et 3 mars 2016 réaffirmant leur volonté de voir la fusion des communautés de communes complètes de Fougères Communauté, Louvigné Communauté et du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier dans un périmètre de 37 communes ;

Vu les délibérations communales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 14 juin 2016 portant projet de périmètre ;

Le Conseil municipal :

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de périmètre de fusion des communautés de communes de Fougères Communauté et Louvigné Communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux, Vendel, et transformation en Communauté d'Agglomération

Lotissement du Clos d'Augustine : attribution du marché – choix des entreprises

M. le Maire informe les élus qu'afin d'engager les travaux de viabilisation du lotissement du Clos d'Augustine, il a été procédé à une consultation d'entreprises sous forme d'une procédure adaptée avec publicité préalable.

Les travaux se décomposent en 3 lots.

L'avis d'appel d'offre a été adressé pour publication à Ouest France 35 le 23 mai 2016 et est paru le 25 mai 2016, il a également mis en ligne sur le site internet e-mégalis le 25 mai 2016

La date limite des offres était fixée au mardi 14 juin 2016 à 12 h 00.

Après le retrait des dossiers de consultation, 17 entreprises ont proposé une offre dans le délai imparti dont 15 sur support papier et 2 sous forme dématérialisée.

La commission d'appel d'offres, assistée du cabinet TECAM, maîtrise d'œuvre, s'est réunie le jeudi 16 juin 2016 à 8 h 30 afin de procéder à l'ouverture des plis. Elle s'est de nouveau réunie le jeudi 30 juin 2016 à 18 h 30 pour étudier le rapport d'analyse des offres transmis par M. HERNANDEZ, bureau de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire présente la proposition de la commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises, conformément au rapport établi par le cabinet TECAM ayant pour objet les résultats des contrôles et les analyses des offres aux vues des critères : technique (moyens, planning, hygiène déchets, références, fiches techniques...) et du prix des prestations et la synthèse :

« Les entreprises qui ont répondu à la consultation et figurant sur les tableaux sont toutes en mesure de réaliser les travaux.

Selon l'ensemble des critères de la consultation, les entreprises ayant fait l'offre la plus avantageuse, pour chacun des lots sont :

- **Pour le lot 01 : Terrassement – Voirie – Assainissement EP et EU**

Le Groupement d'entreprises **LEMEE TP et SERENDIP** pour un montant de **282 504.00 € HT**, soit 339 004.80 € TTC pour la solution de base avec l'option 3 (busage de fossés)

- **Pour le lot 02 : Réseaux souples**

L'Entreprise **PLANCON BARIAT**, pour un montant de **38 699.75 € HT**, soit 46 439.70 € TTC,

- **Pour le lot 03 : Espaces Verts**

L'Entreprise **JOURDANIERE NATURE**, pour un montant de **7 515.40€ HT**, soit 9 018.48 € TTC »

M. le Maire présente le planning des travaux qui débiteront début septembre 2016.

Après étude et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises pour les montants mentionnés juste ci-dessus et de retenir l'option 3 ci-dessus détaillée, donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire, d'inscrire ces dépenses au budget annexe du lotissement du Clos d'Augustine et de lancer les travaux. Le montant total des travaux s'élève donc à 328 719.15 € HT.

| |
|---|
| Lotissement du Clos d'Augustine : validation du devis de Véolia pour le branchement en eau potable |
|---|

Monsieur le Maire présente aux élus le devis proposé par la société Véolia pour le branchement en eau potable du lotissement du Clos d'Augustine.

Le montant s'élève à 17 860.30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide valider le devis de la société Véolia pour le branchement en eau potable du lotissement du Clos d'Augustine pour le montant de 17 860.30 € HT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

| |
|--|
| Lotissement du Clos d'Augustine : choix du coordonnateur mission Santé Protection et Sécurité |
|--|

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre des travaux pour la viabilisation du lotissement du Clos d'Augustine, il est nécessaire de confier la mission Santé Protection et Sécurité à un cabinet.

Il précise que 3 sociétés ont consultées :

| | SECURIS BTP | LEPAGE AC2S | ECIE |
|-------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| Phase conception | 176.00 € | 260.00 € | 340.00 € |
| Phase réalisation | 638.00 € | 680.00 € | 620.00 € |
| Total HT | 814.00 € | 940.00 € | 960.00 € |
| TVA | 162.80 € | 188.00 € | 192.00 € |
| Total TTC | 976.80 € | 1 128.00 € | 1 152.00 € |

Il propose de retenir l'offre de SECURIS BTP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la mission Santé Protection et Sécurité du lotissement du Clos d'Augustine à la société SECURIS BTP de Laval pour le montant de 814.00 € HT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Lotissement du Clos d'Augustine : fixation du prix de vente des parcelles

Dans le cadre du lotissement du Clos d'Augustine et afin de lancer la commercialisation des lots, Monsieur le Maire invite les élus à déterminer le prix de vente des parcelles.

Il détaille les divers coûts de l'opération : acquisition, travaux de viabilisation et divers.

Après échange, M. le Maire propose de fixer à 57 € HT le prix du m² et présente le prix de vente des parcelles :

| N° Lot | Surface en m ² | Prix à 57 € HT/m ² | N° Lot | Surface en m ² | Prix à 57 € HT/m ² | N° Lot | Surface en m ² | Prix à 57 € HT/m ² |
|--------|---------------------------|-------------------------------|--------|---------------------------|-------------------------------|--------|---------------------------|-------------------------------|
| 1 | 560 | 31 920,00 € | 10 | 487 | 27 759,00 € | 19 | 476 | 27 132,00 € |
| 2 | 514 | 29 298,00 € | 11 | 492 | 28 044,00 € | 20 | 525 | 29 925,00 € |
| 3 | 488 | 27 816,00 € | 12 | 393 | 22 401,00 € | 21 | 633 | 36 081,00 € |
| 4 | 450 | 25 650,00 € | 13 | 358 | 20 406,00 € | 22 | 630 | 35 910,00 € |
| 5 | 599 | 34 143,00 € | 14 | 473 | 26 961,00 € | 23 | 468 | 26 676,00 € |
| 6 | 931 | 53 067,00 € | 15 | 479 | 27 303,00 € | 24 | 608 | 34 656,00 € |
| 7 | 604 | 34 428,00 € | 16 | 443 | 25 251,00 € | 25 | 630 | 35 910,00 € |
| 8 | 478 | 27 246,00 € | 17 | 462 | 26 334,00 € | 26 | 600 | 34 200,00 € |
| 9 | 482 | 27 474,00 € | 18 | 453 | 25 821,00 € | | | |

Après débat, le Conseil Municipal fixe à 57 €/m² le prix de vente des parcelles du lotissement du Clos d'Augustine comme détaillé ci-dessus, donne pouvoir à M. le Maire pour signer les actes de vente auprès du notaire de l'opération Maître BLANCHET.

Salle multi-activités : validation de l'avenant n°1 pour le lot n°5 menuiseries serrureries entreprise AMCP MICHEL

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe les élus que l'entreprise AMCP MICHEL titulaire du lot n°5 menuiseries serrureries présente un avenant en plus-value.

Il précise que cette plus-value concerne la nécessité de mettre en place un bloc porte coupe-feu en bas de l'escalier non prévu au marché pour un montant de 192.88 € HT.

Il souligne que le montant initial du marché était de 17 346.01 € HT et qu'il passe avec cet avenant n°1 à 17 538.89 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 ci-dessus détaillé de l'entreprise AMCP MICHEL pour le lot n°5 menuiseries serrureries pour les travaux d'aménagement de la salle multi-activités et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Salle multi-activités : acquisition d'un défibrillateur

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, informe les élus que 3 sociétés ont été consultées pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des sports.

Monsieur le Maire précise que la mairie dispose d'un tel équipement depuis 2010 et qu'il convient de le rééquiper en électrodes et en batterie.

Mme Madeleine BARBELETTE détaille les offres :

| | JFC Formation | Sécurimed | Defibrance |
|---|---------------|----------------|-------------------|
| Pack défibrillateur auto | 1 425.00 € | 1 490.00 € | 1 290.03 € |
| marque | DEFITECH | CARDIAC | DEFITECH |
| garantie | 8 ans | 7 ans | 8 ans |
| Formation | offerte | guide vidéo | |
| maintenance | - € | 150€/an | |
| Complément au défibrillateur | | | |
| signalétique kit intervention fiche suivi déclaration, carte récupération données | offert | offert | offert |
| support mural intérieur | 25.00 € | offert | offert |
| ou boîtier protégé avec alarme | 179 € | | 159.20 € |
| paire électrodes | | | 45.99 € |
| batterie 5 ans | | | 233.28 € |
| Total HT si simple support mural sans boîtier | 1 450.00 € | 1 640.00 € | 1 290.03 € |
| Total HT si boîtier mural intérieur | 1 604.00 € | 1 640.00 € | 1 449.23 € |

De plus, elle précise que la société Defibrance est la société qui a déjà équipé la commune au niveau de la mairie et indique que le tarif pour la batterie et les électrodes du défibrillateur de la mairie s'élève à 279,27 € pour son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les propositions de la société Defibrance suivantes :

- Acquisition pour la salle multi-activités d'un défibrillateur sur simple support mural sans boîtier pour 1 290.03 € HT
- Acquisition d'une batterie et d'électrodes pour le défibrillateur de la mairie pour 279.27 € HT

Demande d'aide financière du Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Laignelet et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Laignelet ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 132 élèves résidant à Laignelet sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Ecole des 3 Chênes : fixation du tarif de la cantine, de la garderie et des TAP année 2016-2017

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, invite les élus à fixer les tarifs de la cantine, de la garderie et des TAP pour l'année scolaire 2016-2017.

Elle détaille les dépenses et les recettes de ces prestations de septembre 2015 à mai 2016 et les évolutions des tarifs depuis 2006.

Elle indique les tarifs appliqués aux familles pour l'année scolaire 2015-2016 étaient maintenus par rapport à l'année précédente à hauteur de :

- Enfant : 3.60 € TTC
- Adulte : 4.90 € TTC

Après analyse en bureau municipal, elle propose d'augmenter les prix des repas pour la rentrée 2016 – 2017 comme suit :

- Enfant : 3.65 € TTC
- Adulte : 4.95 € TTC

Mme Madeleine BARBELETTE présente un bilan des fréquentations de la garderie.

Le tarif de ce service a été maintenu en 2015-2016 à hauteur de 0.55 € la demi-heure et a été maintenu à 1 € la demi-heure au-delà de 18 h 10. Après étude en bureau municipal, elle propose :

- d'augmenter le prix de la garderie pour la rentrée 2016-2017 à 0.60 € la demi-heure et de maintenir à 1 € la demi-heure au-delà de 18 h 10

Concernant les TAP, pour la première année, en 2015-2016, le tarif était fixé à 15 € par enfant et par an. M. le Maire propose de maintenir ce tarif, mais de réfléchir à une augmentation pour l'année prochaine dès à présent.

Après étude et débat, le Conseil Municipal valide les tarifs suivants pour l'année 2016-2017 :

- Cantine : 3.65 € TTC le repas par enfant et 4.95 € TTC le repas par adulte
- Garderie : 0.60 € la demi-heure et à 1 € la demi-heure au-delà de 18 h 10
- TAP : 15 € par enfant et par an

Budget communal : décision modificative n°1

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, informe les élus que dans le cadre de l'opération de la Zone Artisanale de la Massonnais non prévue au budget primitif, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de permettre le mandatement des dépenses.

Elle indique qu'il convient de procéder aux écritures suivantes :

En investissement :

- En dépense : article 2315 « Installations matériel et outillages techniques » opération 86 « ZA la Massonnais » : + 50 000.00 €
- En recette : article 1641 « Emprunt » : + 50 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 sur le budget communal dans les termes énoncés ci-dessus. M. Nicolas MARTINAIS s'abstient.

Salle multi-activités : validation de l'avenant n°1 pour le lot n°10 plomberie chauffage – entreprise AIR V

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe les élus que l'entreprise AIR V titulaire du lot n°10 plomberie chauffage un avenant en plus-value.

Il précise que cette plus-value concerne la nécessité de mettre en place une barre de relevage adaptée aux personnes à mobilité réduite dans les sanitaires pour un montant de 147.79 € HT.

Il souligne que le montant initial du marché était de 21 092.00 € HT et qu'il passe avec cet avenant n°1 à 21 239.79 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 ci-dessus détaillé de l'entreprise AIR V pour le lot n°10 plomberie chauffage pour les travaux d'aménagement de la salle multi-activités et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Salle multi-activités : validation de l'avenant n°1 pour le lot n°09 électricité – entreprise MARSOLIER

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe les élus que l'entreprise MARSOLIER titulaire du lot n°09 électricité présente un avenant en plus-value.

Il précise que cette plus-value concerne le remplacement du coffret de coupure générale électrique et U.2 cartes sur les luminaires de l'aire de jeux suite à la constatation que les appareillages existants étaient défectueux pour un montant de 952.00 € HT.

Il souligne que le montant initial du marché était de 13 199.10 € HT et qu'il passe avec cet avenant n°1 à 14 151.10 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 ci-dessus détaillé de l'entreprise MARSOLIER pour le lot n°09 électricité pour les travaux d'aménagement de la salle multi-activités et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Salle multi-activités : validation de l'avenant n°1 pour le lot n°10 peinture – entreprise PASQUET

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe les élus que l'entreprise PASQUET titulaire du lot n°10 peinture présente un avenant en plus-value.

Il précise que cette plus-value concerne des travaux de peinture dans les sanitaires existants au rez-de-chaussée, de reprise d'enduit et de peinture sous l'escalier pour un montant de 1 286.60 € HT.

Il souligne que le montant initial du marché était de 10 996.75 € HT et qu'il passe avec cet avenant n°1 à 12 283.35 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 ci-dessus détaillé de l'entreprise PASQUET pour le lot n°10 peinture pour les travaux d'aménagement de la salle multi-activités et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DIVERS

- **Rentrée scolaire 2016 – 2017** : M. le Maire informe les élus que l'effectif sera stable avec environ 140 élèves. Il fait le point sur les départs et arrivées dans l'équipe enseignante. Il indique que l'école souhaite s'engager dans un projet d'école numérique (quelques tablettes numériques dans les classes). Lors de la réunion bilan du PEDT, il ressort une bonne satisfaction sur les TAP
- **Bilan ALSH** : M. le Maire note le souci d'effectif non maintenu dû notamment aux différences des rythmes scolaires sur Landéan, Le Loroux et Laignelet. De plus, le transport ne pourra pas être reconduit sur la commune de Landéan. Des jeunes dans le cadre de l'opération argent de poche procéderont la rénovation de la structure de

jeux. Il présente le bilan financier et les charges revenant aux communes. L'ALSH participera de nouveau aux mini-olympiades le vendredi 8 juillet au terrain des sports

- **Comice agricole :** Il est fait un point sur les animations de la fête communale du dimanche et sur les composants à mettre sur le tee-shirt des bénévoles
- **Argent de poche :** M. le Maire indique que 15 jeunes ont postulé sur juillet et août pour l'opération argent de poche et que toutes ces candidatures ont été retenues. Les remises des participations financières aux jeunes se feront le jeudi 21 juillet et le mardi 30 août 2016 à 19 h en mairie, les parents seront également conviés
- **Eclairage public du Pâtis de la Barre :** M. le Maire présente la proposition financière du SDE 35 pour les 7 supports nécessaires. Il est proposé de solliciter la ville de Fougères pour une participation financière
- **Boulangerie :** M. le Maire informe les élus de la demande de M. et Mme NENIN, boulanger, qui souhaitent racheter à la commune le four. Il est décidé de lancer l'étude de cette vente
- **Téléthon :** M. le Maire indique que l'association Fleur de Blé Noir accepte d'être porteuse cette année de cette opération sur la commune. La date sera avancée au samedi 26 novembre. Un repas est prévu le soir. Une réunion de préparation avec les associations communales est programmée en mairie le mardi 4 octobre à 20 h 30 afin de déterminer l'ensemble des animations
- **Subvention pour les séjours scolaires :** M. le Maire fait part aux élus de la position de l'école Saint Jean-Baptiste de la Salle. Il est proposé d'étudier la possibilité de verser directement aux familles l'aide financière pour les séjours scolaires
- **Jury départemental des villes et villages fleuris :** il passera le 19 juillet sur la commune
- **Jardin du Val :** Mme Laëtitia TROPÉE souligne qu'il reste peu de sable aux jeux. De plus, il existe toujours des soucis d'éclairage public
- **Commission :** Mme Céline PEIGNÉ demande à intégrer la commission finances. Cette demande est acceptée
- **Numérotation :** Mme Marie-Annick BLANCHET relève le souci de numérotation au chemin du Pâtis, le panneau doit indiquer « 51 et 53 » et non « 51 à 53 » puisque le 52 est dans une autre direction pour faciliter l'accès aux services de secours notamment

La séance est close à 23 h 40